



CIAAF

Collectif Inter-associatif
d'Aide aux Aidants Familiaux

Paris, le 23 Mars 2010

AFM

ANPEDA

APF

CLAPEAHA

France
Alzheimer

UNAF

UNAFAM

UNAFTC

UNAPEI

Madame Nadine MORANO
Secrétaire d'Etat chargée de
la Famille et de la Solidarité
14, avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP

Madame la Ministre,

Le Collectif Inter-associatif d'Aide aux Aidants Familiaux (CIAAF) réunit de manière informelle depuis 2004 les compétences de différentes grandes associations qui agissent en faveur des aidants familiaux, quels que soit la dépendance, l'âge ou la maladie de la personne aidée.

C'est la définition de l'aidant familial portée par le CIAAF qui a été retenue par la conférence de la famille 2006 reconnaissant ainsi notre engagement et nos travaux.

Pour autant, en dépit de certaines avancées, les membres du CIAAF constatent sur le terrain que les besoins essentiels des aidants familiaux sont encore insuffisamment pris en compte.

Le CIAAF se veut être une force de proposition concrète. C'est pourquoi nous vous transmettons deux fiches-actions, élaborées par le collectif.

Notre volonté est de contribuer avec les pouvoirs publics à la mise en œuvre d'une politique publique nationale équitable en faveur de tous les proches aidants non professionnels.

C'est pourquoi nous sollicitons, un rendez-vous afin de vous exposer nos objectifs et nos actions.

Dans l'attente de cette rencontre, Madame la Ministre, veuillez croire en notre haute considération.

Pour le CIAAF,
François Fondard

PJ : Historique du CIAAF
Fiche action n°1 : Formation des aidants non professionnels
Fiche action n°2 : Suivi de la santé globale des aidants non professionnels

Contactez le CIAAF à l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF)
28, place Saint-Georges 75009 PARIS
01 49 95 36 00